

Compte-rendu de réunion COMITE EOLIEN DE CINTEGABELLE

Date : Mercredi 25 mai 2016 – 18H/20H	
Lieu : Communauté de Communes de la Vallée de l’Ariège à Auterive – salle du Conseil Communautaire	
Participants présents : liste en PJ	
Excusés : liste en PJ	
Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none">- Présentation des membres du Comité Eolien- Adoption du règlement intérieur- Ordre du jour de la prochaine réunion	
Documents distribués en séance :	Documents joints au compte-rendu : <ul style="list-style-type: none">- Le règlement intérieur adopté- La liste des membres du Comité Eolien

Points évoqués

Introduction par Christophe Xerri, SPL ARPE

Au nom du PETR Sud Toulousain, dont la commune de Cintegabelle fait partie, Christophe Xerri accueille les participants à cette première réunion du Comité Eolien de Cintegabelle, et remercie la Communauté de Communes de la Vallée de l’Ariège pour son accueil.

L’ARPE est une Société Publique Locale, composée exclusivement d’actionnaires publics. Son capital est détenu à 79% par la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. La position de l’ARPE dans ce Comité est d’une neutralité absolue.

Sa mission auprès du Comité Eolien consiste à :

- Etablir l’ordre du jour des réunions et inviter les membres.
- Présider et animer les réunions en veillant à la qualité des échanges et des débats et au respect de la diversité des opinions et des personnes, en garantissant à chacun le droit à la parole où à la transmission d’éléments en lien avec le projet.
- L’ARPE n’intervient pas comme expert technique dans les débats.

Christophe Xerri rappelle ensuite les objectifs du Comité Eolien qui sont d’informer, d’émettre des propositions et de dresser un bilan de la concertation.

1 – Présentation des membres du Comité Eolien

Lors du tour de table chaque participant titulaire, ou en son absence le suppléant, est invité à se présenter et à exposer ses attentes et motivations pour participer à ce Comité Eolien. Au fur et à mesure des interventions, limitées à 2 minutes par personne, Martine Gayrard-Mathorel note les éléments de réponse. Ce travail de recensement fera l’objet d’une restitution en fin de réunion et permettra d’établir l’ordre du jour de la prochaine réunion.

Cf point 3 du présent compte-rendu.

2 –Le règlement intérieur

Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du Comité Eolien. Il a été adressé à l'ensemble des membres avec l'invitation à la réunion.

Christophe Xerri interroge les participants sur des modifications ou suggestions à apporter au document. La réponse étant positive, il est proposé de procéder à une lecture du règlement article par article.

Article 1 : Objet

Cet article soulève plusieurs observations.

Olivier Hebert, HAE : suite à la décision du Conseil Municipal de mettre un place un Comité Eolien, un arrêté définissait le rôle de ce comité. Il constate que certains éléments n'ont pas été repris dans le règlement intérieur et propose :

2^{ème} alinéa : intégrer « les nuisances potentielles de l'éolien »

3^{ème} alinéa : de rajouter « veiller à l'indépendance des études »

9^{ème} alinéa : de remplacer « le bilan de la concertation » par « un avis motivé ».

Christophe Xerri souligne la difficulté de produire un avis motivé, étant donné la diversité des points de vue et l'engagement que cela représenterait pour chacun de respecter cet avis avec lequel il pourrait être en désaccord.

Oliver Hebert, confirme sa position pour un avis motivé, issu des arguments et débats et qui engage le groupe.

Claude Daguerre, citoyen, estime que le terme « avis motivé » va à l'encontre d'un comité consultatif qui se veut un lieu d'échanges et qui autorise les désaccords et les contradictions. Si le groupe ne parvient pas à formuler un avis motivé faute d'accord, les travaux du Comité Eolien resteront sans suite. Par contre M. Daguerre considère qu'effectivement il faut préciser « impacts positifs et négatifs du projet éolien ».

Jean Louis Rémy, maire de Cintegabelle, précise que la formulation inscrite dans le règlement intérieur est le résultat de la dernière délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2015, délibération qui annule la délibération du 27 juillet 2015 citée par M. Hebert.

Loïc Blanc, citoyen, précise que la délibération du conseil municipal n'est connue que de certains, et qu'ainsi le niveau d'information est différent selon les participants. Si la délibération doit s'appliquer il ne s'y opposera pas, néanmoins une rédaction trop précise du règlement intérieur peut s'avérer contraignante et la production d'avis contradictoires difficile.

Claude Didier, CCVA, insiste sur la finalité du Comité Eolien qui doit être définie par le groupe lui-même, indépendamment de la délibération.

Olivier Hebert, considère que la délibération issue du conseil municipal doit être respectée, d'autant qu'elle est à l'origine de la mise en place du Comité Eolien, mais il se dit favorable à la définition d'un objectif commun au groupe.

Bernard Lagarde, élu de Cintegabelle, souligne l'intérêt de se référer aux délibérations du conseil municipal même si leur application ne peut se faire stricto-sensu car le projet concerne des communes voisines. Il s'exprime favorable à la production d'un avis motivé qui serait le reflet de l'avis des citoyens dans l'intérêt du projet et propose un vote en cas de points de vue divergents.

Christophe Xerri souligne le caractère dangereux d'un vote qui peut orienter les débats et créer des tensions supplémentaires lors des réunions. Il précise en outre ne disposer d'aucune autorité pour imposer un avis.

Pierre Marie Blanc, Pays Sud Toulousain, se dit également défavorable à un vote qu'il juge dangereux d'autant que les personnes présentes ne sont pas mandatées à cette fin. Il se dit favorable à l'intégration des impacts positifs et négatifs et pense qu'une des missions du comité est bien de mettre en exergue les impacts de ce projet quels qu'ils soient, à tous les niveaux, et de parvenir à une vision commune et partagée.

Monique Dupré-Godfrey, Maire de Lissac, estime que le vote est le résultat d'un positionnement « radical » alors que l'objectif de la concertation est d'apporter des éléments de réponses aux inquiétudes des citoyens. L'analyse des impacts positifs et nuisances est par contre un élément à intégrer.

Vincent Raynaud, CEMEX, rappelle que le Comité Eolien doit permettre aux participants de mieux s'approprier le projet et que les avis de chacun pourront être formulés lors de l'enquête publique.

→ En conclusion des échanges, Christophe Xerri, propose de modifier uniquement l'alinéa 2 de l'art 1 en intégrant « les impacts positifs et négatifs de l'éolien ».
Cette proposition est retenue par le groupe.

Article 2 : Composition du comité

Claude Daguerre, sollicite de disposer d'une liste nominative des membres.

Arnaud Gaujard, demande à ce que le terme « Fédération de Chasse » soit remplacé par « Fédération des Chasseurs ».

→ Il est décidé que :

- la liste des personnes désignées pour siéger au Comité Eolien sera adressée à l'ensemble des membres avec l'envoi du compte-rendu de la réunion.
- la modification de terminologie sera intégrée.

Article 3 : Les membres

Adopté

Article 4 : La présidence

Bernard Lagarde, élu de Cintegabelle, estime que la présidence du Comité doit être assurée par un élu, et formule 3 propositions pour sa désignation : le maire de Cintegabelle vu que la commune porte le projet, un élu choisi par vote au sein des élus participants au Comité Eolien, une double présidence avec 2 élus choisis par vote au sein des participants élus.

Olivier Hebert, adhère à la proposition. Il évoque le problème d'indépendance des élus du PETR qui siègent à l'ARPE. Il propose que le comité soit présidé par un représentant des deux intercommunalités, chacune ayant un positionnement différent sur le sujet.

Guillaume Lajudie, NMP, soulève la question de l'intérêt de la présidence ? Quelles sont les missions du Président au sein du comité ?

Christophe Xerri rappelle les missions du Président évoquées en introduction.

Claude Didier, informe qu'il ne souhaite pas prendre part à la présidence, il affirme avoir un rôle de porte-parole et par conséquent une neutralité à conserver.

Olivier Hebert, indique avoir mal interprété le rôle du Comité Eolien qui consiste à mettre en œuvre des actions de concertation envers les citoyens.

Bernard Lagarde, souhaite savoir qui fixe l'ordre du jour des réunions et envoie les documents car il a reçu le règlement tardivement.

→ Christophe Xerri confirme que le règlement intérieur a été envoyé avec le courrier d'invitation le 10 mai. L'ordre du jour est fixé d'un commun accord en réunion du Comité Eolien, les comptes rendus de réunion et invitations seront désormais envoyés par mail.

Christophe Xerri demande si des membres rejoignent la position de Bernard Lagarde quant à la présidence. En l'absence de réponse, l'article 4 est adopté.

Article 5 .1 . Le calendrier des réunions et l'ordre du jour

Bernard Lagarde, émet plusieurs observations :

le rythme d'une réunion par trimestre est insuffisant pour une bonne concertation,
les horaires 18h – 20h ne sont pas adaptés pour ceux qui exercent une activité professionnelle, un créneau à partir de 20h serait préférable,

la durée de 2h pour les réunions est trop contraignante.

Simon Besnard, ENGIE, est lui aussi favorable à un rythme plus soutenu des réunions et à l'absence de durée limitée.

Claude Daguerre, juge le créneau 18h-20h satisfaisant, sachant que si le titulaire n'est pas disponible son suppléant le remplace, et une durée de 2h00 est suffisante pour aborder l'essentiel.

Monique Dupre-Godfrey, est d'accord avec cette position.

Loïc Blanc, est favorable au créneau et à la durée mais souhaite des réunions plus fréquentes.

→ Pour conclure sur ce point, il est acté de tenir les réunions sur le créneau de 18h – 20h, d'une durée de 2h et d'augmenter leur fréquence notamment au démarrage de la démarche.

La première phrase, article 5.1. du règlement intérieur est ainsi modifié : « le comité se réunit **au moins** une fois par trimestre ... »

Messieurs Daguerre et Hebert ne sont pas favorables à l'horaire de 18h mais acceptent l'avis collectif.

Article 5.2 : le déroulement des réunions

Bernard Lagarde demande que soit supprimé « le temps de parole est limité à trois voire quatre minutes » et suggère de faire confiance au président pour gérer les temps de parole.

→ Christophe Xerri, propose de ne pas modifier cet élément qui revêt certes un caractère indicatif mais qui sera mobilisable en cas de besoin, parce qu'inscrit dans le règlement intérieur.

L'article 5.2 est adopté sans modification.

Article 5.3 : adopté

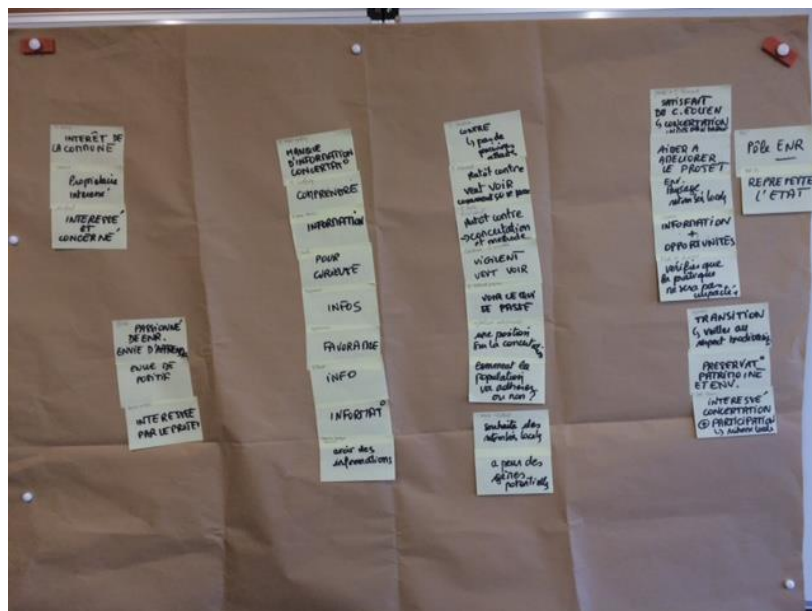
Article 5.4 : adopté

3 – Ordre du jour de la prochaine réunion

Martine Gayraud Mathorel, ARPE, procède à la restitution du tour de table.

Les attentes exprimées forment 5 groupes.

- Les personnes directement concernées par le projet : habitants, propriétaires, parties prenantes du projet qui expriment un besoin d'informations.
- Un groupe de citoyens engagés et mobilisés sur les énergies renouvelables et la transition énergétique, qui a priori sont favorables au développement de l'éolien, et qui viennent pour acquérir des connaissances approfondies sur le sujet.
- Un groupe important qui manifeste un besoin d'échanges de connaissances, de savoirs, d'informations.
- Un groupe constitué de personnes plutôt défavorables au projet, qui viennent chercher des éléments de réponse à leurs interrogations et inquiétudes, qui se montrent vigilants sur la méthode, le déroulement du projet et la concertation au sein du Comité Eolien.
- Un groupe plus ciblé sur des attentes professionnelles : vérifier les retombées du projet sur l'environnement, la biodiversité, les pratiques professionnelles, la capacité des citoyens à s'approprier le projet (financements participatifs).



Ordre du jour de la prochaine réunion :

Christophe Xerri demande si des membres ont des propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Monique Duprey Godfrey, demande une restitution des travaux et études en cours. Guillaume Lajudie émet la même demande.

Bernard Lagarde souhaite un travail sur les modalités de la concertation vers les citoyens.

Claude Daguerre est également intéressé par une présentation des études et souhaiterait aussi des informations sur le choix de la zone retenue.

Pierre Michel l'informe de sa démarche personnelle pour accueillir le mât de mesure étant donné ses terrains disponibles et situés à un emplacement favorable.

Vincent Raynaud, CEMEX, propose que soit évoqué le changement climatique et les énergies renouvelables comme préalable à la présentation du projet.

Simon Besnard est favorable à aborder le sujet du changement climatique et la présentation des études et travaux en cours

→ Les représentants de la DDT 31 proposent d'intervenir sur les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

Christophe Xerri informe que chaque membre du Comité Eolien a la possibilité de proposer des intervenants extérieurs pour apporter des éclairages sur des aspects en lien avec le projet. La proposition d'experts extérieurs à associer doit être faite lors des réunions du Comité Eolien.

Monique Dupre-Godfrey propose de tenir la prochaine réunion en septembre.

Bernard Lagarde souhaite une réunion avant l'été.

Simon Besnard, ENGIE, est favorable à des réunions plus nombreuses afin de répondre aux besoins importants en demandes d'informations recensées.

Loïc Blanc propose une prochaine réunion en juin, et la suivante en septembre. Si les titulaires ne peuvent se rendre disponibles, les suppléants peuvent assister aux réunions.

→ En conclusion, il est décidé que la prochaine réunion aura lieu en juin.

L'ordre du jour validé est le suivant :

- Les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique, par la DDT 31,
- Présentation du projet éolien de Cintegabelle, par Future Energies.

Chaque temps de présentation (15 minutes) sera suivi d'un temps d'échanges.

Si la durée de la réunion le permet une présentation des études en cours sera possible. Sinon les études seront présentées la réunion suivante, envisagée en septembre.

La séance est levée à 20H00.

Date de la prochaine réunion

Mardi 14 juin 2016 de 18h00 à 20h00

Salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège
ZI Robert Lavigne – RD 820 – 31190 AUTERIVE